



Centre d'art contemporain de Pontmain

www.centredartpontmain.fr

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCES D'ARTISTES FÉVRIER > AVRIL 2024

Le Centre d'art contemporain de Pontmain

Depuis 1999, et au rythme de trois expositions par an, le centre d'art mène une politique de diffusion de l'art contemporain grâce à des expositions personnelles et collectives. Sur trois niveaux, le centre d'art dégage un espace d'exposition de 200 m², mais aussi des espaces de travail et des logements. Ainsi, l'accueil en résidence de deux artistes sur une période de 6 à 8 semaines, est l'une des missions prioritaires du centre d'art.

Ce dispositif, qui se renouvelle chaque année depuis 2000, favorise la création d'œuvres originales. C'est également l'occasion de proposer des rencontres avec le public et notamment les scolaires. Chaque résidence est suivie d'une exposition qui présente à la fois les œuvres produites durant cette période et des œuvres plus anciennes de chacun des artistes.

Dans un contexte rural, Pontmain est une commune de 850 habitants située à la croisée de la Normandie, de la Bretagne et des Pays de la Loire. Le Centre d'art contemporain de Pontmain est géré par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais. Il bénéficie du soutien du Conseil Départemental de la Mayenne, de la Région des Pays de la Loire et du Ministère de la Culture (Drac Pays de la Loire). Pour plus de renseignements sur le centre d'art (photos et espaces d'exposition), consultez notre site web www.centredartpontmain.fr

Conditions générales

Durée de la résidence : De 6 à 8 semaines (entre février et avril 2024)

L'artiste est invité à poursuivre ses recherches personnelles (en résonance ou non avec le territoire).

La résidence sera suivie d'une exposition : du 7 avril au 26 mai 2024.

Texte d'un critique d'art et photographies d'un professionnel : réalisés pendant l'exposition

Conditions financières : 1700€ d'honoraires + 1700€ de bourse de production

Hébergement : logement au centre d'art

Frais de déplacements : véhicule indispensable en raison de la situation géographique du village (pas de gare, ni de transports en commun). L'artiste est remboursé de ses frais kilométriques à hauteur de 4 allers et retours Pontmain/domicile de l'artiste (dans la limite de 500€).

Rencontres avec le public : dans le cadre de sa résidence, l'artiste est sollicité pour participer à quelques rencontres avec le public (milieu scolaire notamment, et conférence...). Ces actions (environ 8h d'interventions le temps de la résidence) sont également rémunérées à hauteur de 60€ de l'heure.

Pièces du dossier

> Un dossier de présentation du travail

> Un CV

> Un courrier adressé à Stéphanie Miserey (directrice) : présentation de vos motivations, de vos intentions pendant la résidence. Si vous avez déjà mis en place des actions de médiation autour de votre travail (ateliers, conférences...) n'hésitez pas à le préciser.

Calendrier

> Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : lundi 12 mai 2023.

> Chaque candidat recevra une réponse par mail mi-août 2023 (il est inutile d'appeler avant).

Envoi du dossier

Par mail : sous format pdf adressé à saisonculturelle@bocage-mayennais.fr. Toutes les pièces seront comprises dans maximum 2 fichiers pdf (envoi via Smash ou Wetransfert à privilégier).

Ou par courrier adressé comme suit : Stéphanie Miserey - Communauté de Communes du Bocage Mayennais - 1 grande rue - 53120 Gorron